

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.008

L'An Deux Mille Un, le 6 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

29 JANVIER 2001

29 JANVIER 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme BARRAUD-DUCHERON, M QUENTIN.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 31

Melle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : MARCHE A BONS DE COMMANDE : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
PROGRAMME 2001

VOTE : UNANIMITE

Les Services Techniques ont élaboré un dossier d'Appel d'offres ouvert, pour l'établissement d'un marché à bons de commande en vue de la réalisation de travaux d'éclairage public (programme 2001) sur le territoire de la Ville de ROYAN.

Les prestations à réaliser feront l'objet de la délivrance de bons de commande spécifiques. Le montant minimum que la collectivité s'engage à réaliser au titre du marché à intervenir est de 1 000 000 Francs T.T.C. (152 449,02 Euros T.T.C.), le montant maximum est de 1 150 000 Francs T.T.C. (175 316,37 Euros T.T.C.).

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier Adjoint à lancer l'Appel d'offres ouvert correspondant conformément aux articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques pour la réalisation de travaux d'Eclairage Public,
- VU l'avis de la Commission des Travaux en date du 24 janvier 2001,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques,
- d'habiliter Monsieur le Maire ou Monsieur le premier Adjoint agissant par délégation à lancer l'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché "A BONS DE COMMANDE" TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2001,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation du marché,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, dans le cas où l'Appel d'offres serait déclaré infructueux, à signer le marché négocié à intervenir en application de l'article 104.I.2 du Code des marchés publics,
- d'imputer la dépense correspondante au Budget primitif 2001.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 février 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS